ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 50123

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les griefs de plusieurs habitants du quartier des hôpitaux à Montpellier, en particulier sur le climat d'insécurité persistant dans ce quartier. En effet, de nombreux résidants de ce quartier, qui sont pour l'essentiel des étudiants disposant de faibles revenus, sont victimes d'effractions qui, compte tenu de leur caractère répété, leur sont lourdement préjudiciables, notamment d'un point de vue financier. En outre, à travers leurs courriers, les résidents font aussi état de carences de la part des pouvoirs publics chargés de la sécurité concernant l'accueil des administrés, en mettant l'accent sur une assistance qui aurait été plus que perfectible. En conséquence, il lui demande s'il compte enfin donner aux pouvoirs publics locaux les mesures que de nombreuses personnes sont en droit d'attendre de la part des services légalement chargés de la sécurité publique concernant la lutte contre l'insécurité dans ce quartier.

Texte de la réponse

Le quartier des hôpitaux de Montpellier situé dans le nord de l'agglomération est un quartier résidentiel où sont implantées de nombreuses structures d'hébergement privées ou publiques réservées aux étudiants. Ce secteur connaît une évolution de la délinquance contrairement aux autres quartiers de la ville. Cette délinquance se manifeste notamment durant la période de vacances scolaires et universitaires. Les unités des brigades anti-criminalité, les sections du roulement ainsi que les policiers du quartier sont particulièrement sensibilisés à ce problème et orientent leur travail en conséquence. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la police de proximité, la ville de Montpellier a été retenue dès la première phase de généralisation. Un capitaine de police a été nommé, le 1er juillet 2000, responsable du secteur nord de Montpellier. Sensibilisé aux particularités de la délinquance sur le quartier des hôpitaux et des résidences étudiantes, il est tout particulièrement chargé de coordonner l'action des policiers de quartier et des unités d'appui sur ce secteur pour assurer une présence constante et ostensible de patrouilles. La mise en place de ce nouveau dispositif de police de proximité privilégie la présence active sur le terrain et assure la qualité de l'accueil des plaignants en leur offrant un délai d'attente réduit et une réponse policière rapide. Il convient de relever qu'au cours du mois de juillet 2000, traditionnellement plus propice aux cambriolages des résidences inoccupées, une baisse de 19 % a été constatée.

Données clés

Auteur : M. Jacques Blanc
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50123
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE50123

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2000, page 4778
Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6257